

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 28/2024
5 juillet 2024

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition de Holding Davo bv par Holding A&M BM bv

Le 29 avril 2024, Holding A&M BM bv a notifié le projet d’acquisition de Holding Davo bv à l’Autorité belge de la Concurrence (« l’Autorité »).

Automotive & Mobility Invest nv ("A&M Invest") est la société faîtière qui chapeaute, entre autres, Holding A&M BM bv, l’entité commerciale responsable des marques BMW et MINI. A&M Invest et ses filiales opèrent principalement dans le Limbourg.

Holding Davo bv est la société faîtière qui contrôle entièrement deux filiales, à savoir Davo Tongeren bv et Davo Sint-Truiden bv, qui comportent ensemble trois succursales situées à Tongres et à Saint-Trond.

La transaction a fait l’objet d’une investigation approfondie à la lumière de son impact potentiel sur la concurrence, en particulier sur les marchés locaux de l’entretien et de la réparation des véhicules BMW et MINI. L’analyse de l’Autorité montre qu’après la fusion, les clients d’A&M Invest et de Davo disposeront d’un nombre suffisant de fournisseurs alternatifs au cas où ils ne seraient plus satisfaits du prix et/ou de la qualité des services fournis par la société issue de la fusion.

L’Autorité conclut donc que la concentration n’entrave pas de manière significative une concurrence effective sur le marché belge ou dans une partie substantielle de celui-ci et estime, par conséquent, qu’elle est autorisée.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Mr. Axel Desmedt

Président

Tel: +32 (2) 277 92 80

Courriel : axel.desmedt@bma-abc.be

Site internet : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).